

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Du 23 Avril 2026

Présents : Didier BERTRAND, Daniel BEAUDOIN, Brigitte BOURIN – BARRAUD, Caroline COURTIN, Christian DANIAU, Clément DOUCET, Christian GUIBERT, Annick MORISSON, Laurent VIDAL, Philippe VIROULAUD, Christine TARDIEU et Florence SOUCHARD

Absents :

Excusés : Nadine CHENE (pouvoir Clément DOUCET), David MOUNIER (pouvoir Christian GUIBERT), Marion DUMONTEIX (pouvoir Caroline COURTIN)

Secrétaire de séance : Philippe VIROULAUD

- Ordre du jour :
- Délibération : Commission élaboration bulletin municipal
 - Délibération : approbation du compte de gestion
 - Délibération : approbation du compte administratif
 - Délibération : affectation du résultat
 - Délibération : vote du taux des impôts
 - Délibération : subventions aux associations
 - Délibération : vote du budget primitif
 - Délibération : fongibilités M57
 - Délibération : instauration d'un double sens cyclable Grand Rue
 - Délibération : instructions DIA par la communauté de communes Cœur de Charente
 - Communauté Cœur de Charente :
 - * convention service commun instructions des ADS
 - * arrêté de délégation de signature
 - Questions diverses

Début de Séance : 20h30

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal

Handwritten notes and signatures:

LV FS. CD CG
CC DD CM
AM
BT

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

-Délibération :Commission élaboration bulletin municipal

Membres : Florence Souchard, Nadine Chène, Caroline Courtin, Christine Tardieu, Christian Daniau et Bidier Bertrand

Création d'une commission élaboration bulletin municipal adopté à l'unanimité

- Délibération : approbation du compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat

Fonctionnement : Excédent de fonctionnement : 300940 €

Investissement : Déficit : 28 000 € environ (cumulé 2024 et 2025)

Résultats comptable général : + 272 k€

Après présentation des résultats du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation, le conseil municipal a voté :

Vote pour le compte de gestion : adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

Vote pour le compte administratif : adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

Vote pour l'affectation du résultat : adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

- Délibération : vote du taux des impôts

Taxe d'habitation : 16,4 %

Taxe foncière bâti : 41,59 %

Taxe foncière non bâti : 51,9 %

CFE : 19,93 % (cotisation foncière des entreprises)

Taux maintenus cette année : Adopté à l'unanimité

- Délibération : subventions aux associations

Associations : ~~530~~ euros (détail ci-dessous) **546** .

* AMDR 300 €

EIDER : 100 € .

Donneurs de sang : 16 €

Associations des parents d'élèves : 16 €

DJEMAAYA : 16 €

CJRP : 16 €

Club des Podiorégaliens : 16 € .

* Société de Chasse : ~~50~~ € → **66** €

Montant des subventions : adopté à l'unanimité moins 1 abstention et 1 vote contre.

* Receveur




PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAU

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention (à l'unanimité).

Le conseil municipal autorise le maire à signer un arrêté de délégation de signature pour les demandes d'instruction de dossier (à l'unanimité).

- Délibération : instauration d'un double sens cyclable Grand Rue

Délibération pour instaurer un double sens adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

- Questions diverses :

Commissions de la communauté de Communes ou des élus communaux peuvent siéger :

Proposition de candidats :

1. Administration générale et finances
2. Urbanisme, environnement et habitat : Laurent Vidal, Clément Doucet
3. Solidarités, mobilités et gens du voyage : Caroline Courtin
4. Culture, patrimoine, tourisme et sport
5. Cycles de l'eau : Christian Daniau, Daniel Beaudouin
6. Enfance et jeunesse : Christine Tardieu, Florence Souchard
7. Economie : Christian Daniau
8. Equipements communautaires : Christine Tardieu

Géraldine pourrait faire le secrétariat des conseils municipaux (moyennant heures complémentaires et frais de déplacement). Le conseil est d'accord pour que Géraldine rédige le compte rendu du conseil municipal.

Fin de séance : 22h50

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, from simple loops to more complex, stylized flourishes. Some signatures appear to be initials or names, while others are more abstract. The ink is dark and the background is white.

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

- Délibération : vote du budget primitif

Section de fonctionnement : budget équilibré à 570278,33 €

Dépenses :

Charges à caractère général : 143672 € (contre 166972 € prévus l'année dernière et 77649 € réalisés)

61521 : Terrains : 5000 € contre 2000 € l'année dernière prévus et 4493 € réalisés (entretien terrains)

Charges de personnel : 113000 € (contre 129500 € prévus l'année dernière et 78126 € réalisés)

Atténuation de produits : 28931 € (FNGIR)

Compte 655568 (cf. ci-dessous)

Associations : 530 euros (détail ci-avant)

Virement de la section investissement : 69800 €

Recettes :

Impôts et taxes : 191000 € (contre 180000 € prévus l'année dernière et 247200 € réalisés)

Dotations et subventions : 105600 € (contre 93296 € prévus l'année dernière et 111429 € réalisés)

Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles (location salle et logement) 3300 €

(contre 7000 € prévus l'année dernière et 9758 € réalisés)

Excédent antérieur reporté : 270140 €

Section investissement : équilibré à 123716 €

Dépenses

Emprunts : 36500 € (dont 10100 € et 1400 € et 25000 € pour le prêt relais)

21351 : éclairage salle 4000 €

21352 : travaux logements 14700 €

2151 : Réseaux de voiries : 16000 €

2188 : 3042 € installation parcours de santé

Déficit d'investissement reporté : 27999 €

Recettes

FCTVA : 3900 €

Affectation de résultat : 30799 €

Virement de la section de fonctionnement : 69800 €

Budget adopté à l'unanimité

- Délibération : fongibilités M57

Permet de déplacer une somme d'argent dans un chapitre sans faire de délibération modificative. La limite est de 7,5 %.

Délibération autorisant le maire à réaliser la fongibilité M57 dans une limite de 7,5 % votée à l'unanimité.

- Délibération : instructions DIA par la communauté de communes Cœur de Charente

Coût pour la commune de Puyréaux (instruction de dossier) : 5527 € dont 900 € environ à la charge de la Communauté de Communes.

Signature d'une convention « service commun instructions des ADS ».

Handwritten signatures and initials: CG, CC, F8, LL, CD, AM, BD, CT.